

LA POLICE APPELLE AU SECOURS

La police n'en peut plus. Le président national du syndicat SLFP et son collègue coprésident l'ont fait savoir à travers un livre coup de poing, véritable réquisitoire sur le mal-être d'une profession en butte à l'hostilité de la population, et parfois de la justice elle-même.

Un entretien avec Philippe Fiévet

Paris Match. Dans « Flic de m*rde », vous mettez en lumière les violences subies par les policiers en Belgique. Vous vouliez rétablir la vérité, provoquer un électrochoc ? Est-ce une façon de lancer un ras-le-bol à la face du monde politique, des juges, de la population ?

Vincent Gilles. En réalité, ni l'un ni l'autre. Avec mon collègue Vincent Houssin, nous avons livré un premier constat commun lorsque nous avons été désignés à la présidence du syndicat SLFP Police : la violence à l'égard des collègues est en croissance constante. Pourtant, lui et moi venons de services de police différents, lui d'une zone frontalière avec la France et moi de la police judiciaire. Mais le constat est identique. Cette augmentation de la violence se développe sur trois axes. D'abord, en intensité : il y a quelques années, les actes de rébellion se limitaient à une tentative de porter des coups, aujourd'hui, c'est carrément l'arme de guerre qui est utilisée par certains individus. Ensuite, en récurrence : il y a vingt ans, un fait de rébellion se produisait rarement plus de cinq fois au cours d'une carrière, aujourd'hui, c'est une fois par an au grand minimum. Et, enfin, en partage sociétal, dans la mesure où le citoyen lambda qui n'a rien à se reprocher n'hésite pas à contrecarrer l'action policière. Je me souviens du cas d'une dame âgée assistant au contrôle d'identité d'une personne étrangère. Elle s'est opposée à celui-ci, clamant qu'il était abusif, a fait obstacle alors que la personne contrôlée en a profité pour s'enfuir. Puis, dans la bousculade qui s'est ensuivie, elle est tombée et s'est cassé la hanche en hurlant à la violence policière.

Si les dérives existent dans l'autre sens, on devrait atteindre les 10 000 faits de violence par an contre des policiers belges

NOTRE GRAND TÉMOIN

Entré à la gendarmerie en 1982, Vincent Gilles s'engage en parallèle, durant ses dix premières années, dans l'action syndicale. Dès 1992, il est délégué syndical permanent. En 1999, il remet son mandat et, après une sélection et une formation, devient enquêteur spécialisé et analyste criminel. Il travaille durant dix ans en judiciaire puis, en 2010, est élu à la présidence du SLFP Police, le plus grand syndicat du secteur, auquel sont affiliés quelque 40 % des membres du personnel. Vincent Gilles est, avec Vincent Houssin, l'auteur de l'ouvrage « Flic de merde (Témoignages sur les violences contre les policiers) ».



« Les troubles post-traumatiques ne manquent pas, comme pour les nombreux collègues descendus sur les scènes de guerre après les attentats de Zaventem et Maelbeek », explique notre grand témoin. « Savez-vous que nous avons enregistré 64 suicides ces cinq dernières années ? »

Vous avez jadis décidé d'établir un projet de protocole contre la violence policière dont vos collègues sont victimes. C'était en 2010. Que s'est-il passé depuis ?

Nous l'avons mis en ligne, principalement à destination du monde politique et de l'autorité. À l'époque, nous n'avons bénéficié d'aucun soutien de cette dernière. Il faudra attendre 2015 avant qu'apparaissent les premières statistiques, confirmant 7 800 faits par an. Sous l'impulsion de Joëlle Milquet, l'institution a été priée d'établir un tableau de bord appelé « Misi », qui a encore fait l'objet de discussions il y a quelques semaines. Il aura fallu plus de cinq années pour que Misi existe et soit alimenté correctement. Et ce n'est pas tout ! Justice et police disposaient jusqu'ici de banques de données différentes et peu concordantes. Il faudra attendre 2020 pour que la première reconnaisse l'ampleur du phénomène. Aujourd'hui, elles sont enfin à niveau. Pour 2022, en attendant la publication des chiffres officiels, on devrait atteindre les 10 000 faits de violence par an contre des policiers.

Dans la société actuelle, on agresse les enseignants, les infirmiers, les pompiers et tous ceux qui, peu ou prou, incarnent l'autorité. Les policiers ne sont pas en reste. De surcroît, certains de vos collègues dénoncent le fait qu'ils soient filmés par des smartphones pour que la séquence, parfois tronquée, serve à attiser la haine sur les réseaux sociaux. Le policier serait-il devenu le premier suspect ? Comment en est-on arrivé là ?

J'appelle cela un délitement, un estompement de certaines normes qui nous semblaient auparavant évidentes. Il est clair que, depuis vingt ans, on parle plus souvent de droits que de devoirs, d'une liberté individuelle sans entrave. Tout cela participe à une remise





C'était il y a un peu plus d'un an : l'adieu à Waremme au policier Thomas Monjoie (29 ans), tué d'un coup de couteau à la gorge alors qu'il se trouvait à un feu rouge dans le quartier chaud de la rue d'Aerschot, à Bruxelles. Un drame qui a révolté le monde de la police et bouleversé tout le pays. Un an après, rien n'a changé : les manquements sont toujours criants.

en question des valeurs. Et je ne pense pas être réactionnaire quand je fais ce constat partagé par une majorité de citoyens. Ce qui est paradoxal, c'est que ces mêmes citoyens qui dénoncent cette attitude l'adoptent eux aussi. À l'époque du Covid, c'était flagrant : ceux qui se plaignaient des contrôles qu'ils qualifiaient d'abusifs étaient les premiers à transgresser la loi. Je me souviens d'un anniversaire collectif réunissant une vingtaine de jeunes en contravention avec les règles sanitaires. Lors de l'intervention policière suite à une dénonciation du voisinage, on a vu les parents de ces jeunes filmer l'intervention jusque sous le nez des policiers venus constater les faits. Inutile de vous dire que ce genre de comportement rend difficile toute action policière. La liberté individuelle, pour certains, ne souffre plus aucune limite. Je rap-

« Les villes sont aujourd'hui des lieux où les tensions sociétales sont particulièrement visibles et où règne un certain anonymat, dans la mesure où l'on ne s'occupe pas de ce que fait le voisin. Ces deux éléments constituent un terrain fertile pour la criminalité. »



pelle que le Code d'instruction criminelle ainsi que le Code pénal couvrent le policier de qualités judiciaires précises : les constatations posées font foi jusqu'à preuve du contraire. Mais avec la technologie des smartphones et des caméras, on commence à balayer ces principes fondateurs.

« Flic de m*rde » : voilà un titre qui en dit long. Vous rapportez dans votre ouvrage de nombreux exemples de policiers agressés ou victimes de décisions judiciaires contestables. Quels sont les incidents les plus graves auxquels ont été exposés vos collègues, ceux qui choquent le plus la profession ?

Il y a évidemment les actes d'homicide dont le dernier en date est celui de Thomas Monjoie, qui a été assassiné tandis que son collègue a été grièvement blessé. Ce dernier sera peut-être handicapé à vie. Imaginez la charge psychosociale que suscite une telle attaque ! Les conséquences des agressions sont de plus en plus graves. C'est choquant. Les troubles post-traumatiques ne manquent pas, comme pour les nombreux collègues descendus sur les scènes de guerre après les attentats de Zaventem et Maelbeek. C'est seulement quelques années plus tard qu'un élément déclencheur fait surgir des cauchemars. Savez-vous que nous avons enregistré 64 suicides ces cinq dernières années ?

De nombreux policiers dénoncent le fait que la justice ne les aide pas en matière de condamnations et que l'impunité fait rage alors qu'ils risquent leur vie pour faire appliquer la loi. Tout le monde a encore à l'esprit l'image récente de cet agent, Simon V., en service, traîné par une voiture dans les rues de Bruxelles. C'est un miracle s'il est toujours en vie. Le tribunal correctionnel a lui-même considéré les faits comme étant « extrêmement graves car révélant un profond mépris pour les services de police (...) ». On s'attendait à une peine sévère. Or, le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné le conducteur agresseur à deux ans d'emprisonnement avec sursis ! De qui se moque-t-on ?

Le problème qui se pose est le suivant : la justice est un pouvoir, la police n'est qu'un outil. Le magistrat fonctionne mentalement sur base de ce principe. Quand un syndicat de police demande d'agir dans un cas ou un autre, certains magistrats ne le prennent pas bien car ils considèrent qu'il s'agit d'une immixtion dans leurs compétences. Au regard d'un fait comme celui que vous rapportez, nous demandons simplement au magistrat, quel

[SUITE PAGE 8]



« La justice est un pouvoir, la police n'est qu'un outil », explique Vincent Gilles. « Le magistrat fonctionne mentalement sur base de ce principe. Quand un syndicat de police demande d'agir dans un cas ou dans un autre, certains magistrats ne le prennent pas bien. »

imposant l'action. Bien sûr, on peut avoir à se plaindre de la manière dont l'action est menée. Nous sommes d'ailleurs la profession la plus surveillée en Belgique et en Europe.

Aujourd'hui, on a l'impression que l'opinion public voit surtout le policier comme un perturbateur. Comment changer cette vision d'une profession même si, comme dans tous les métiers, il y a des dérapages ?

Comment? En évitant de faire des amalgames dans des reportages comme celui que la RTBF a diffusé dans le cadre du magazine «#Investigation» à propos

des violences policières. C'est extrêmement destructeur et cela participe de cette pensée – pourtant non partagée par la majorité de la population belge – que nous serions des perturbateurs violents. En incitant certaines personnes à le croire, cela biaise et délégitime toute action policière qui pourrait les concerner. Ce reportage de la RTBF a été construit uniquement à charge et sans l'ombre d'une nuance.

Considérez-vous qu'on assiste à un ensauvagement de la société ? Comment un policier peut-il se protéger de cette évolution, où la violence fuse à tous les coins de rue ?

Il faut être lucide : seuls, on ne peut rien faire. En ce qui nous concerne, c'est aux collègues à se préparer physiquement et mentalement le mieux possible à toute confrontation, et donc de pratiquer un sport de défense ou de combat qui leur apportera une plus grande confiance en eux, laquelle, croyez-moi, sera perceptible par cette population marginale qui ne vit que de violence. Mais, comme du reste, le monde politique se préoccupe comme

d'une guigne de cet aspect des choses puisqu'il refuse, depuis des années, d'augmenter le nombre d'heures d'entraînement qui est de... seize heures par an!

Comment comprendre que des individus sont relâchés et viennent provoquer les policiers qui les avaient arrêtés quelques heures plus tôt ?

Ce n'est pas compréhensible. On oublie que la clé est dans la main du magistrat. Beaucoup se disent qu'ils n'ont pas à se justifier. Ils devraient pourtant intégrer que c'est une décision qui heurte. Expliquer celle-ci, ce n'est pas abandonner son pouvoir, mais permettre d'essayer de comprendre. Je n'ai jamais oublié un fait qui s'est produit dans les années 1980 : durant huit jours, mes collègues et moi avons été en planque pour coincer des dealers dans leur caravane. On arrive à les épingle, à obtenir des aveux et à mettre la main sur un échantillon suffisant de drogue. Et pourtant, ils ont été relâchés du palais de justice plus rapidement que nous !

qu'il soit, une démarche cohérente. Ni plus, ni moins. Et dans cette démarche de cohérence, nous demandons que le juge fasse obstruction à toute circonstance atténuante, de manière à ce que la sanction soit à la hauteur des faits et menée jusqu'au bout. Tout le monde sait que les peines se terminent très souvent au tiers de leur durée. C'est là qu'est le problème!

Faut-il croire que, l'émotion passée, comme pour le drame survenu rue d'Aerschot où le policier Thomas Monjoie a été abattu, on se moque du statut de policier ?

De la part du monde politique, c'est certain. On en oublie jusqu'aux faits survenus la veille, ce qui n'empêche pas les politiques de venir sans honte exprimer leur déploration, feinte ou supposée.

Autre illustration de ce manque de considération : le salaire. Le métier de policier est devenu peu attractif.

En 2015, juste avant les attentats, 14 000 personnes désiraient entrer dans la police. Aujourd'hui, le chiffre est de 8 500. Les candidats potentiels se rendent compte de la dangerosité du métier, de sa pénibilité – nos collègues portent désormais un gilet pare-balles de huit kilos durant tout leur service –, des heures de travail de nuit et des week-ends, mais aussi que le salaire est peu convaincant : un jeune policier de 20 ans perçoit 1 650 euros par mois. Dans un autre métier, maçon par exemple, on tourne autour de 1 900 euros mensuels. Ici aussi, nous sommes en litige avec le gouvernement. Un accord était intervenu. Les politiques l'ont renié six mois plus tard! D'autres éléments contribuent à notre malaise, comme les infrastructures et l'équipement : c'est l'économie tous azimuts. Pour ne prendre qu'un exemple, un commissariat qui disposait jadis de dix-sept véhicules se retrouve maintenant avec seulement quatre voitures à sa disposition.

Que faire pour mieux protéger la police ? Que réclamez-vous au nom de la profession ?

Le respect. Je ne parle pas d'une obéissance aveugle à une garde prétorienne, mais du respect de la personne qui agit selon la loi lui

« Je ne parle pas d'une obéissance aveugle à une garde prétorienne, mais du respect de la personne qui agit selon la loi lui imposant l'action »

« Il n'est pas compréhensible que des individus soient relâchés et viennent provoquer les policiers qui les avaient arrêtés quelques heures plus tôt »



« Un de nos responsables d'une zone de police bruxelloise avait recensé, il y a un an, près d'une quinzaine de ces quartiers difficiles avec toutes les preuves permettant d'étayer sa démonstration. Il avait rédigé un dossier complet qui a été envoyé aux bourgmestres concernés. Il a reçu un accusé de réception, sans autre suite. »

Beaucoup dénoncent le fait qu'ils sont filmés par des smartphones pour que la séquence, parfois tronquée, serve à attiser la haine sur les réseaux sociaux. Le policier serait-il devenu le premier suspect ? Comment en est-on arrivé là ?

Faut-il être plus répressif, ou cela ne sert-il à rien ?

Se montrer plus répressif si le pouvoir judiciaire est noyé dans les dossiers et classe sans suite à tour de bras ou si les prisons sont pleines ne sert effectivement à rien. Il faut imaginer une politique en matière criminelle qui prenne en compte trois éléments. Un, la police a-t-elle la capacité humaine de la mettre en œuvre? Deux, la magistrature peut-elle juger au fur et à mesure? Trois, nos prisons peuvent-elles absorber les résultats de cette politique criminelle?

De plus en plus de jeunes Belges, surtout en Flandre, se déclarent partisans d'un pouvoir autoritaire capable de prendre le problème de la sécurité à bras-le-corps. Que leur répondez-vous ?

Vous connaissez l'adage : qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre. En 1933, un homme a été élu démocratiquement à la tête de l'Allemagne et on sait comment cela a fini. Quand les jeunes appellent de leurs vœux un pouvoir autoritaire, je pense qu'ils évoquent une personnalité forte qui serait une sorte de « messie » portant un message d'humanité élevé, mais suffisamment ferme et décidé pour être suivi par la majorité. Franchement, cette aspiration me paraît totalement utopique dans notre système politique : quel parti ou personnage politique peut se targuer d'avoir mis en œuvre tout son programme d'avant-élection? Aucun. Le débat politique génère des consensus qui parfois ressemblent cruellement à des compromis, ou plutôt des compromissions.

On accuse aussi les policiers de racisme. Votre réaction ?

Dans la société belge, il y a effectivement des racistes et, comme la police n'est qu'un élément de la société, malgré une sélection orientée pour l'éviter, on y retrouve des collègues racistes à la base ou qui le deviennent à force d'être confrontés à de véritables injustices. Ce qui n'est pas une excuse, je m'empresse de l'ajouter, mais une explication. Chaque fois que ces racistes sont découverts, ils font l'objet d'une mesure disciplinaire si les faits sont avérés. Encore une fois, le droit pénal s'applique à tous, policiers compris. Il en est de même pour le statut disciplinaire du policier, qui a une orientation voulue par le législateur. Mais ce n'est pas parce que quelqu'un a des propos racistes qu'on le met à la porte. Les mesures doivent être proportionnées. Par ailleurs, je rappelle

« Se montrer plus répressif si le pouvoir judiciaire est noyé dans les dossiers et classe sans suite à tour de bras ou si les prisons sont pleines ne sert effectivement à rien »

que notre code de déontologie nous impose la neutralité absolue, qu'on ne peut être influencé ni par le genre, ni par l'origine ethnique, ni par la religion supposée.

Nos villes sont-elles devenues infréquentables ? De nombreuses personnes hésitent à sortir de chez elles une fois la nuit tombée. Le « sentiment » d'insécurité est clair.

Les villes sont aujourd'hui des lieux où les tensions sociétales sont particulièrement visibles et où règne un certain anonymat, dans la mesure où l'on ne s'occupe pas de ce que fait le voisin. Ces deux éléments constituent un terrain fertile pour la criminalité sous quelque forme que ce soit. Il y a peu, on a encore assisté dans le quartier du centre-ville de Bruxelles à un échange de coups de feu. Ce ne sont plus des faits divers, mais un phénomène social dont le pouvoir politique ferait bien de s'occuper sans tarder. S'agit-il d'un « sentiment » d'insécurité? C'est bien plus qu'un sentiment. Il faut être aveugle pour ne pas le constater.

Soyons francs : y a-t-il des zones de non-droit dans nos grandes villes comme bon nombre de citoyens l'affirment ?

Je n'utiliserais pas le mot de « non-droit » mais plutôt de quartiers difficiles, sans aucun doute, sur la Région de Bruxelles-Capitale. Mais c'est un tabou ! Un de nos responsables d'une zone de police bruxelloise avait recensé, il y a un an, près d'une quinzaine de ces quartiers difficiles, avec toutes les preuves permettant d'étayer sa démonstration. Il avait rédigé un dossier complet qui a été envoyé aux bourgmestres concernés. Il a reçu un accusé de réception... sans autre suite. Ce que nous entendons par « quartier difficile », ce sont des endroits où une intervention policière ne peut se faire avec une seule équipe. À chaque fois, on risque de voir le véhicule de police vandalisé et les collègues agressés. Le pire dans tout cela, c'est que les habitants de ces quartiers sont les premières victimes de cette criminalité qu'ils ont laissé grandir, car ces criminels sont des frères, des sœurs, des fils, des cousins, des oncles. Et là, l'omerta joue à plein. — Philippe Fiévet



« Flic de m*rde », de Vincent Gilles et Vincent Houssin (Racine).